

PLAN INSERTION 01

Plan départemental d'insertion vers l'emploi 2023-2028

L'emploi d'abord !

Conférence de presse - Mercredi 3 mai 2023



www.ain.fr

AIN⁰¹
le Département



Jean DEGUERRY
Président du Département de l'Ain

« La majorité départementale "L'Ain de toutes nos forces", en phase avec sa priorité de mandat "Insertion et bénévolat", n'entend pas seulement soutenir les bénéficiaires par le versement du RSA, mais aller plus loin avec eux. Il s'agit de les accompagner dans leur parcours d'insertion et de les rendre acteurs de ce parcours dont la finalité reste le retour à l'emploi. Le Département, collectivité des solidarités humaines, ne peut se contenter de distribuer des aides décidées par l'Etat. Notre ambition est plus grande. La collectivité s'appuie sur les professionnels du service social départemental et sur un réseau de partenaires du monde de l'insertion et du milieu économique, pour agir ensemble pour l'insertion des Aindinois les plus fragiles et pour que chacun puisse être acteur de sa vie par l'emploi ».



Clotilde FOURNIER
Vice-Présidente du Département
déléguée à l'insertion, à l'emploi, à l'habitat et au logement

« En tant que chef de file des politiques d'insertion, nous souhaitons un retour à l'emploi pérenne des bénéficiaires du RSA dont le Département a la charge. Notre conviction est que seul l'accès à l'emploi permet une sortie durable de la pauvreté et de la précarité. Nous voulons donc inscrire l'ensemble des bénéficiaires dans une dynamique de parcours. L'objectif est de retrouver la logique de droits et de devoirs à l'origine de cette allocation : un soutien financier contre un engagement dans une démarche d'insertion. Dans le contexte économique actuel de l'Ain, avec les besoins de main d'œuvre de nos entreprises et notre faible taux de chômage, notre politique d'insertion repose sur cette dynamique renforcée : le travail et l'emploi d'abord ! »

PLAN INSERTION 01 (2023-2028)

L'emploi d'abord !

Le Département, premier acteur des solidarités humaines et territoriales, a pour mission d'attribuer le Revenu de Solidarité Active (RSA) et d'accompagner les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion.

Dans l'Ain, l'exécutif départemental a mis l'emploi au cœur de ses politiques d'insertion. L'ambition du Département est d'inscrire l'ensemble des bénéficiaires du RSA dans une dynamique de parcours pour leur permettre, principalement par le travail, de trouver une place et une dignité dans la société, car seul l'accès à l'emploi permet une sortie durable de la précarité économique et sociale.

La mise en œuvre de sa politique d'insertion repose sur un programme départemental, le Plan Insertion 01 (2023-2028), adopté lors de la session du 6 février 2023. Outil stratégique de référence, ce plan est complété par de nombreux projets et actions cofinancés dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ou via le Fonds Social Européen.

Pour permettre à chaque Aindinois de sortir de la précarité, le Département s'appuie aussi sur l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'économie pour développer des synergies sur le territoire. Il s'agit, ensemble, de proposer un parcours d'insertion cohérent et coordonné pour permettre aux bénéficiaires du RSA d'accéder à un emploi durable.

En 2023, le Département de l'Ain consacrera 53 325 340 € à sa politique d'insertion dont 46 300 000 € au versement de l'allocation RSA.

Zoom sur les bénéficiaires aindinois du RSA

Etude menée par le cabinet Amnyos (oct. 2022)

- 7 533 foyers bénéficiaires du RSA dans l'Ain
- 40 % des bénéficiaires du RSA le sont depuis 4 ans et plus
- 54% ont entre 30 et 49 ans
- 55 % sont des femmes
- Trois secteurs regroupent à eux seuls plus de 40% des personnes bénéficiaires du RSA : Ambérieu-en-Bugey, Bourg-en-Bresse et Oyonnax



Plan Insertion 01 (2023-2028)

Sortir de la précarité par le travail

L'emploi d'abord !

Parce que l'accès à l'emploi permet de sortir de la précarité économique et sociale, le Département de l'Ain souhaite inscrire les bénéficiaires du RSA dans une **dynamique de parcours pour leur permettre, par le travail, de s'insérer dans la société et sortir de la pauvreté.**

Suite à un important travail collaboratif mené en 2022 avec l'ensemble des partenaires de l'insertion et grâce au diagnostic rendu par le cabinet Amnyos sur l'évaluation de la politique publique d'insertion, un Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE) a été élaboré pour les années 2023 à 2028. **Adopté lors de la session du 6 février 2023, ce Plan Insertion 01 permet de définir la politique départementale visant à accompagner les Aindinois en situation de précarité, dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle.**

Un plan en 4 axes

L'enjeu de ce nouveau plan départemental est de permettre, par l'emploi, une insertion efficace et durable.

- **Axe 1** : accompagner les personnes en insertion pour qu'elles soient en capacité d'agir sur leur parcours
- **Axe 2** : placer la remise en activité et l'emploi au cœur de l'élaboration des parcours et des principes d'accompagnement
- **Axe 3** : renforcer les liens entre les acteurs économiques et les professionnels de

l'accompagnement socio-professionnel au service des parcours d'insertion et du dynamisme du territoire

• **Axe 4** : bénéficier d'une gouvernance, de partenariats et d'une animation renforcés au service d'une action coordonnée et efficace sur les territoires

En 2023, 4,3 millions d'euros d'actions

Le plan se décline en 12 actions qui seront mises en œuvre entre 2023 et 2028. Le Département financera chaque année des actions ciblées, en priorité à destination des bénéficiaires du RSA. **Pour l'année 2023, le Département consacrera un budget de 4 306 130 € aux actions d'insertion.**

- **Action 1** - Favoriser une orientation rapide et adaptée
- **Action 2** - Mettre en place des étapes de parcours préalables pour lever l'ensemble des freins identifiés à l'accès à l'emploi
- **Action 3** - Mobiliser l'ensemble des compétences du Département au service de l'insertion des publics
- **Action 4** - Soutenir les actions en faveur de la remise en activité
- **Action 5** - Faire du bénévolat un tremplin vers la reprise d'activité
- **Action 6** - Soutenir les structures d'insertion par l'activité économique et les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui agissent en faveur de l'emploi des publics fragiles
- **Action 7** - Mieux identifier les besoins en emploi, en compétences des territoires et renforcer la connaissance des métiers et des entreprises du territoire par les acteurs de l'insertion et par les bénéficiaires
- **Action 8** - Accompagner les entreprises à développer leur capacité d'accueil et d'intégration des publics éloignés de l'emploi
- **Action 9** - Informer et valoriser les actions soutenues au titre du Plan insertion 01
- **Action 10** - Permettre une présentation dynamique des partenaires tout au long de la mise en oeuvre du Plan insertion 01
- **Action 11** - Proposer une animation différenciée selon les échelons territoriaux
- **Action 12** - Mettre en place des outils de suivi, d'analyse et d'évaluation nécessaires au bon pilotage du Plan insertion 01





Le bénévolat

Un tremplin vers l'emploi pour les bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi

Parce qu'être actif et se rendre utile peut permettre de sortir de l'isolement, parce que participer à un projet et mettre ses compétences au service d'une association peut faciliter le retour sur le marché du travail, **l'exécutif départemental a fait du bénévolat l'une de ses priorités.**

Considérant que le bénévolat constitue un tremplin vers l'emploi et l'autonomie, le Département a mis en place, l'année dernière, en lien avec France Bénévolat, le dispositif « Actif aujourd'hui pour un emploi demain ». Ce dispositif, innovant et participatif autour du bénévolat, **s'adresse aux bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi.** Le bénévolat est considéré comme une étape dans les parcours d'insertion vers l'emploi. Il permet aussi de conforter la logique droits-devoirs en veillant à la mise en œuvre effective d'un parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA. Il est proposé à ces personnes de réaliser des heures de bénévolat identifiées et utiles à la société. L'objectif est de leur permettre d'avancer dans leur parcours d'insertion grâce à une activité et une reconnaissance sociale.

En 2022, **136 bénéficiaires du RSA se sont engagés** dans le cadre de leur contrat d'engagement réciproque à être bénévoles au sein des structures associatives de l'Ain. Parmi eux, 100 personnes ont été accompagnées dans leur démarche par France Bénévolat.

A noter qu'en 2022, 11 bénéficiaires ont trouvé un emploi à l'issue de leur mission de bénévolat. Parmi ces personnes, certaines n'avaient jamais travaillé ou n'avaient plus exercé depuis de nombreuses années.



Bénéficiaires du RSA

Veiller au respect des droits et devoirs pour favoriser un retour rapide à l'emploi

RSA : des droits et des devoirs

Le Département de l'Ain a adopté en juillet 2015 un plan de lutte contre la fraude et pour une gestion rigoureuse du RSA. Plus de 7 ans après sa mise en place, les impacts sont positifs, tant sur la notion de devoirs, liés à l'allocation du RSA, mieux compris par les bénéficiaires, que sur les économies générées par cette gestion rigoureuse. Depuis la mise en œuvre de ce plan, le Département a économisé près de 24 M€ et notifié plus de 10 M€ d'indus aux allocataires. 50% de ces économies ont été réinvesties par le Département dans des actions d'insertion.

Un parcours individualisé pour un retour rapide à l'emploi

Le service de gestion, de contrôle du RSA et de lutte contre la fraude du Département a certes pour missions de **vérifier le juste droit et le respect des obligations** en effectuant des contrôles approfondis et aussi d'**expliquer les droits et les devoirs des bénéficiaires du RSA**. Mais surtout, ce service joue un **rôle de médiation, d'accueil, d'information et d'orientation des usagers**. Sa mission principale est d'**orienter les bénéficiaires du RSA vers des dispositifs qui favorisent un retour rapide à l'emploi**. Par la suite, dans le cadre de leur parcours, de nombreuses actions leur sont proposées leur permettant de lever les freins à leur insertion et leur facilitant l'accès à la formation.



Zoom sur ...

Quelques actions d'insertion

Plateformes d'orientation des bénéficiaires du RSA : accélérer le démarrage des parcours d'insertion

Trois plateformes d'orientation ont été mises en place dans l'Ain. Portées par les associations Val Horizon, Tremplin et ALFA 3A, elles ont permis, en 2022, à 629 personnes un démarrage rapide de leur parcours d'insertion à leur entrée dans le dispositif RSA.

À l'issue du dispositif, **plus de la moitié des personnes ont été orientées vers un parcours professionnel** (Pôle Emploi ou BGE Perspectives), **41 personnes sont sorties du dispositif RSA** en accédant directement à l'emploi ou sont entrées en formation. **37 personnes ont intégré directement une Structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou ont signé un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC).**

Cette année, sera mis en place, sur toutes les plateformes, un coaching emploi renforcé, d'une durée maximum de trois mois, afin de permettre aux personnes les plus autonomes de sortir plus rapidement du dispositif RSA et éviter qu'elles ne s'installent dans le dispositif.

Ainsertion+ : pour un accompagnement social et socio-professionnel des bénéficiaires du RSA

Certains bénéficiaires du RSA, seuls ou en couples sans enfants, ne peuvent s'engager immédiatement dans une démarche d'accès à l'emploi, du fait de certaines difficultés de nature à faire « temporairement obstacle » à une recherche d'emploi. Le plus souvent, il s'agit de **problématiques de transports ou de santé**.

Grâce au travail de neuf structures partenaires de l'action Ainsertion+ (Accueil Gessien, Alfa 3A, Aire, CCAS de Bourg en Bresse, CCAS de Valserhône, Envol Orsac, MSA, Tremplin, Valhorizon), 3 311 personnes ont pu être accompagnées en 2022.

Concernant la santé, le Département finance notamment **8 postes d'Infirmiers-agents de santé** (dont 2 cofinancés par l'ARS), sur l'ensemble du territoire, dont la mission est l'**accompagnement à l'autonomisation des personnes bénéficiaires du RSA dans leur parcours de soins**.

Favoriser l'accès à une formation et à un emploi durable grâce aux Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

En 2022, 672 bénéficiaires du RSA ont travaillé au sein d'une Structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) : ateliers chantiers d'insertion, associations et entreprises d'insertion, agence de travail temporaire d'insertion. A l'issue de leurs missions, 112 ont décroché un emploi ou une formation.

Un travail avec l'ensemble des SIAE a été mené, l'année dernière, en vue de mettre en place une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens sur la période 2023-2025 afin de mieux préparer à l'emploi les bénéficiaires du RSA. L'objectif est d'améliorer le partenariat avec les SIAE pour permettre un meilleur maillage économique du territoire et favoriser l'accès des bénéficiaires à un emploi durable ou à une formation.





Service public de l'insertion vers l'emploi (SPIE)

Identifier et lever les freins à l'emploi

Considérant que seul l'accès à l'emploi permet une sortie durable de la pauvreté, le Département de l'Ain, lauréat d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, a mis en place en 2022 le Service public de l'insertion vers l'emploi (SPIE).

Aux côtés des services de l'Etat, des partenaires de l'insertion et des entreprises, le SPIE a pour objectif de renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles pour s'insérer sur le marché du travail. En effet, **le retour à l'emploi de certaines personnes peut être rendu plus difficile par certaines difficultés du quotidien ou par de multiples contraintes d'ordre professionnel ou social (formation, logement, transports, garde d'enfants, état de santé...).** Le SPIE a pour ambition de lever ces freins à l'emploi. Il s'agit d'identifier et de mettre en œuvre des **solutions en matière de formation, d'immersion en entreprise, mais aussi de solutions d'hébergement, d'aides à la mobilité, de dispositifs de garde d'enfants et d'accès aux soins.**

Le SPIE a été expérimenté dans l'Ain sur les territoires de Haut-Bugey Agglomération et de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain. Il est actuellement déployé sur l'ensemble du département.



PEC et clauses d'insertion des marchés publics

Le Département s'engage pour l'emploi des plus précaires

Contrats Parcours Emploi Compétences (PEC)

Les contrats PEC sont entrés en vigueur en 2018. Ils résultent de la transformation des contrats aidés. Leur mise en œuvre repose sur le **trptyque emploi-formation-accompagnement**.

En 2018, le Département de l'Ain a fait le choix d'embaucher des bénéficiaires du RSA sur des postes d'agents d'entretien dans les collèges pour favoriser leur insertion et répondre aux besoins de la collectivité. Depuis 2018, 113 personnes ont été recrutées et formées dans les collèges du Département dans le cadre des PEC. En 2022, ce sont 28 PEC qui ont été conclus ou renouvelés au sein des collèges.

Clauses d'insertion des marchés publics

En 2018, le Département a mis en place des clauses d'insertion dans ses marchés publics pour permettre à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'heures de travail. Ainsi, une partie du travail généré par un marché public peut leur être réservée. L'engagement du Département vis-à-vis de ces clauses d'insertion a été réaffirmé dans le Pacte PME.

Cette clause est un levier de recrutement pour les entreprises dans les secteurs en tension : 80 % de ces marchés concernent les travaux publics et 20 % concernent les marchés de services (restauration scolaire, nettoyage). Grâce aux clauses sociales, les entreprises bénéficiaires du marché public peuvent vérifier le potentiel et l'investissement des personnes. 75 % des personnes ont une solution à l'emploi à l'issue du contrat.

Grâce aux clauses d'insertion, le Département a permis de faciliter l'insertion professionnelle de 320 personnes depuis 2018.



CONTACT PRESSE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN

Céline Moyne-Bressand

Tél. 04 74 32 33 44 • celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr